



Conseil Municipal

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du mardi 25 mars 2025

Le mardi 25 mars 2025, à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni à salle d'honneur sous la présidence de M. Bruno VANDEVILLE, conformément à la convocation qui lui a été faite le mardi 18 mars 2025, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Nombre de membres en exercice : 23.

Présents

M. Bruno VANDEVILLE, Mme Laurence MORY, M. Serge GIBERT, Mme Laëtitia LAURENT, M. Jean Louis POPULAIRE, Mme Fatima GHADI, M. Arnaud GLABIEN, M. Jean-Paul CRAYE, Mme Géraldine MARCHISET, M. Bertrand SIX, M. Philippe DE GUBERNATIS, Mme Cathy DELPLANQUE, Mme Laëtitia PANNECOCKE, M. Sébastien DESCAMPS, M. Charles BEAUCHAMP, M. Gilles COQUELLE, M. Eric MAQUET, Mme Sophie LEFEBVRE, M. Éric BRIDOUX, Mme Martine PINHEIRO.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Représentés

M. Ludovic VALETTE donne pouvoir à Mme Laurence MORY, M. Bertrand MERLIN donne pouvoir à M. Eric MAQUET.

Absente excusée

Mme Stéphanie BLONDEL

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Mme Laurence MORY est désignée pour remplir cette fonction.

Demande de subvention : Modernisation de l'éclairage public

Sur exposé,

Le Département souhaite soutenir financièrement les communes à la réalisation d'économies d'énergie liées aux systèmes d'éclairage extérieurs (éclairage LED sur espaces publics, hors bâtiments publics).

Les montants minimum et maximum des travaux pouvant être financés ont été respectivement fixés à 8 000 € HT et 50 000 € HT. Le taux de financement est de 50 % soit un montant maximum de 25 000 € HT.

Il pourrait être opportun de solliciter cet appel à projet afin de réaliser des travaux de modernisation de l'éclairage public, contribuant ainsi à la réduction de la consommation énergétique communale, dans les rues suivantes :

- Rue Salvador Allende,
- Chemin des Biselles,
- Entrée du stade rue du Bias,
- Allée Pierre Wautriche,
- Chemin des Croix,

- Route de Brunémont,
- Rue Leglay,
- Rue du Chateau,
- Grand rue,
- GrosJean,
- Chemin de la rivière du Moulin,
- Rue des Murets Simon,
- Avenue de la Gare.

Sur présentation du calcul de dépense subventionnable ainsi que du montant de subvention prévisionnel pouvant être accordé :

- Dépenses HT : 52 619,60 €
- Subvention ADVB Énergie : 25 000 € soit 47,51 %
- Part communale : 27 619,60 € soit 52,49 %

Invité à délibérer, le Conseil municipal **DÉCIDE** :

- D’approuver le projet de rénovation énergétique sur l’éclairage public pour un montant de 52 619,60 € HT
- D’approuver le plan de financement comme ci-avant établi
- De solliciter une subvention d’un montant de 25 000 € HT, au titre de l’ADVB Énergie auprès du Département et d’inscrire celle-ci au budget 2025.
- D’autoriser le Maire à signer tous les documents utiles, à l’exécution des présentes décisions.

POUR : 22

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PARTICIPE PAS : 0

La délibération est adoptée à l’unanimité.

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu’il peut faire l’objet d’un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l’État (<https://www.telerecours.fr/>)

Ainsi fait les jours, mois et an susdits
Pour copie conforme,

Le Maire,

La secrétaire de séance

Publié le :	31/03/2025
Transmis au contrôle de légalité le :	31/03/2025